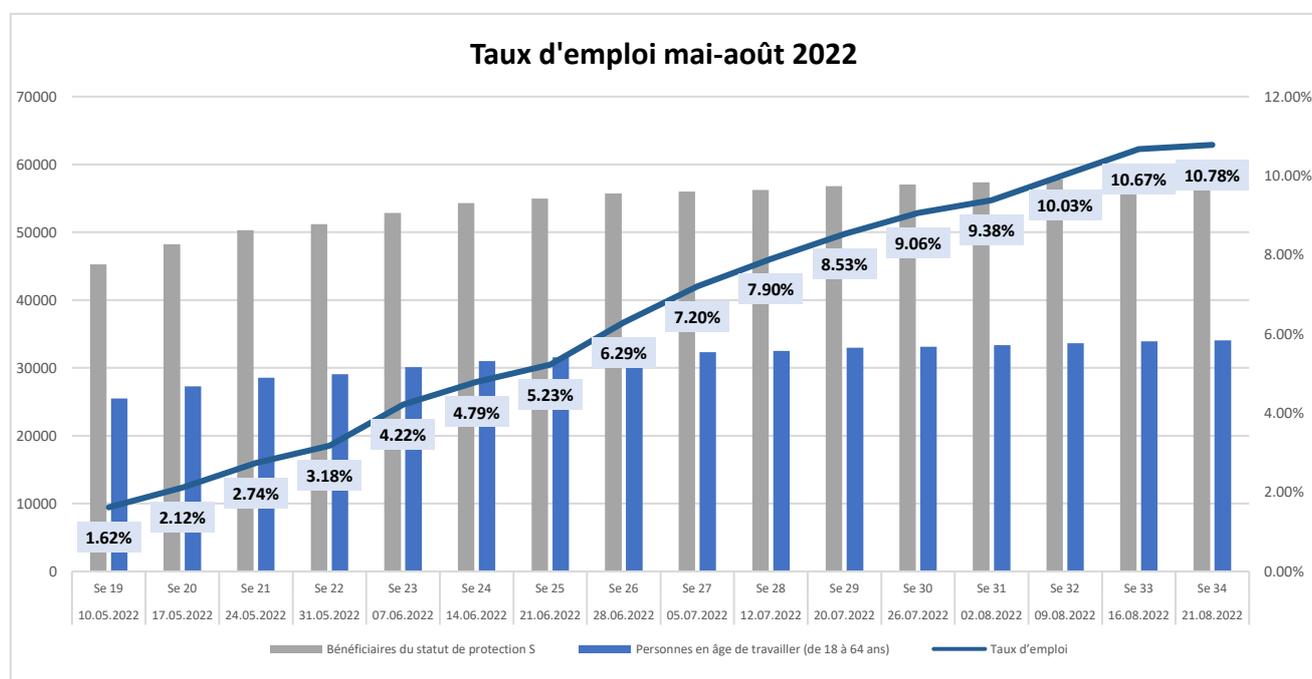


Intégration professionnelle des bénéficiaires du statut de protection S

1. Taux d'emploi

	Se 33	Se 34	Diff.
Bénéficiaires du statut de protection S	58 146	58 294	+0 %
Personnes en âge de travailler (de 18 à 64 ans)	33 909	34 040	+1 %
Personnes actives occupées (de 18 à 64 ans)	3618	3670	+1 %
Taux d'emploi	10,67 %	10,78 %	+1 %

Figure 1 : évolution du taux d'emploi des bénéficiaires du statut de protection S



Source : SYMIC – état au 21.8.2022¹

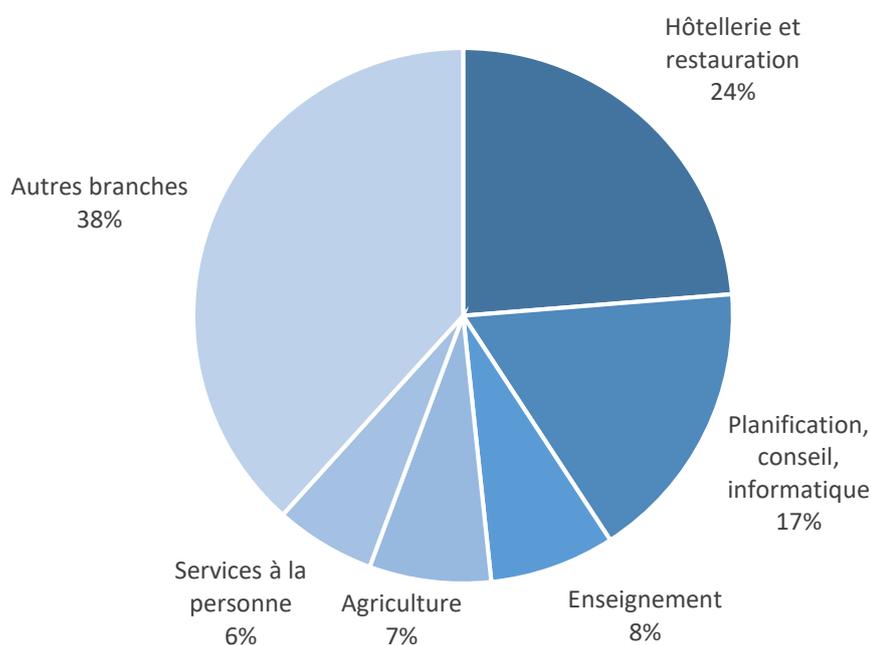
Constatations :

- Le 21 août 2022, le taux d'emploi des bénéficiaires du statut de protection S avoisinait les 11 %.
- Au bout de six mois environ, le taux d'emploi des personnes à protéger en provenance d'Ukraine est pratiquement deux fois plus élevé que celui des réfugiés reconnus et des personnes admises à titre provisoire (environ 6 %) au cours de la même période.

¹ Les chiffres sont comparables sous réserve de différences au niveau du contexte, des qualifications personnelles et des conditions d'admission sur le marché du travail.

2. Branches les plus représentées

Figure 2 : bénéficiaires du statut de protection S exerçant un emploi (branches les plus représentées²)



Source : SYMIC – état au 21.8.2022³

Constatations :

- Les embauches de bénéficiaires du statut de protection S sont restées stables dans les différentes branches au cours de la période considérée.
- Les branches confrontées à une forte pénurie de main-d'œuvre, comme la restauration et l'informatique, sont celles pour lesquelles le plus grand nombre d'autorisations a été délivré.

² Seules les branches dont la proportion est supérieure à 5 % sont indiquées individuellement.

³ Les chiffres réels sont probablement plus élevés en raison du décalage entre le moment où les cantons reçoivent les demandes et celui où ils les communiquent.